

LET'S DREAM
TOGETHER OF
A NEW RESPONSIBLE
WORLD...

BMCE BANK OF AFRICA
البنك المغربي للتجارة الخارجية لإفريقيا
ΕΓΘΞΘ Θ·ΙΚ ΞΗ ο·ΗΟΞΚο



**BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR
« BMCE BANK » - « BMCE BANK OF AFRICA »**

Société Anonyme au Capital social de 1.998.204.600 de Dirhams- Siège social : 140, avenue Hassan II.
Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du Ministre des Finances et des Investissements n° 2348-94 du 23 août 1994 –
RC Casablanca : 27129

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU JEUDI 5 MARS 2020**

POUVOIR

Nous soussignés,

Société¹.....

Sise².....,

immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le
numéro.....;

Ou

Je soussigné(e),

Monsieur ou Madame,

domicilié(e).....,

titulaire de la carte d'identité nationale n°..... ;

propriétaire de³.....**actions**⁴ **de la société BMCE Bank**
(la Société), donne ou donnons, par la présente, pouvoir à :

Monsieur ou Madame,

demeurant.....,

titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°..... ;

Ou

La Société⁵.....

Sise⁶.....,

immatriculée au Registre du Commerce de.....sous le
numéro.....;

¹ Dénomination sociale

² Adresse du Siège Social

³ Nombre d'actions

⁴ Si vos actions sont au porteur, vous devrez accompagner ce présent document d'une attestation de blocage.

⁵ Dénomination sociale

⁶ Adresse du Siège Social

à l'effet de nous/me représenter à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se réunira le **jeudi 5 mars 2020 à 17 heures** au siège social de la Société aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant (l'**Assemblée Générale**) :

1. Changement de la dénomination sociale de Banque Marocaine du Commerce Extérieur par abréviation BMCE Bank et/ou BMCE Bank of Africa ;
2. Modification corrélative de l'article 2 des Statuts ;
3. Pouvoirs.

En conséquence, assister à ladite Assemblée Générale, prendre part à toutes discussions et délibérations, émettre tous avis et tous votes et s'abstenir, le cas échéant, sur les questions inscrites à l'ordre du jour, signer toute feuille de présence, procès-verbaux et autres documents et généralement faire le nécessaire.

Le présent pouvoir conservera tous ses effets pour toutes les Assemblées successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour en cas de remise pour défaut de quorum ou toute autre cause.

Fait àle

Signature⁷

RAPPEL

1. **A défaut d'assister personnellement**, les Actionnaires peuvent :

- Soit donner procuration à un autre Actionnaire, ou à leur conjoint ou à un ascendant ou descendant, ou à toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et ce, en vertu de l'article 131 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la **Loi 17-95**) ;
- Soit adresser à la Société la formule de pouvoir sans indication de nom de mandataire, dûment signée et revêtue de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir ».

2. Pour toute procuration d'un Actionnaire donnée sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale pourra émettre un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées et agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous autres projets de Résolutions (article 131 de la Loi 17-95. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

⁷ Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « Bon pour pouvoir »